

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 14 août 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame Sylvie Beauregard la mairesse  
Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**423-08-2025**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 9h00.

Adoptée à l'unanimité

**424-08-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 **Direction générale**
  - 6.2 **Finances et trésorerie**
    - 6.2.1 Autorisation de transfert (amendement) budgétaire
    - 6.3 **Greffé et affaires juridiques**
  7. **RÉGLEMENTATION**
8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Embauche d'une employée cadre - Directrice des ressources humaines - Service des ressources humaines
- 12.2 Embauche d'un employé cadre - Directeur des travaux publics - Service des infrastructures et des immobilisations
- 12.3 Demande de réduction d'heures - Employé numéro 9034
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Direction générale**

**Finances et trésorerie**

**425-08-2025**

**Autorisation de transfert (amendement) budgétaire**

Considérant que des transferts budgétaires sont jugés nécessaires afin d'équilibrer certains postes budgétaires suite à des confirmations obtenues ou à des revenus anticipés moindres ou supérieurs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser un transfert (amendement) budgétaire d'un montant de 599 608 \$ afin de combler un manque au niveau des revenus des paiements tenant lieu de taxes et d'approprier des sommes de diverses sources provenant des revenus supplémentaires et d'affectations, tel que présenté au document joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Greffé et affaires juridiques**

**RÉGLEMENTATION**

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**LOISIRS ET CULTURE**

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Embauche d'une employée cadre - Directrice des ressources humaines - Service des ressources humaines**

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'une employée au poste de Directrice des ressources humaines;

Considérant que la candidature de Julie Martin a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

**426-08-2025**

Considérant que tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Julie Martin au poste de « Directrice des ressources humaines » à compter du 2 septembre 2025, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe « 6 ».

D'accorder à Julie Martin 4 semaines complètes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour l'année en cours, un prorata sera calculé.

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter Julie Martin à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

**427-08-2025**

**Embauche d'un employé cadre - Directeur des travaux publics - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Directeur des travaux publics;

Considérant que la candidature de Vincent Boisclair a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Vincent Boisclair au poste de « Directeur des travaux publics » à compter du 15 septembre 2025, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, à l'exclusion de l'article 22.3 qui ne s'applique pas et qui sera retiré de ladite politique sous peu.

D'établir la rémunération de Vincent Boisclair selon l'échelon 4 de la classe « 7 » et de lui accorder 4 semaines complètes dès le 1<sup>e</sup> janvier 2026. Pour l'année en cours, un prorata sera calculé.

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter Vincent Boisclair à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

428-08-2025

**Demande de réduction d'heures - Employé numéro 9034**

Considérant que l'employé numéro 9034 a soumis une demande écrite le 31 juillet 2025 pour une réduction d'heures;

Considérant que l'employé a une opportunité de donner un cours dans une université de la région à la session d'automne;

Considérant que la demande déroge à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadre de la Ville de Cowansville;

Considérant que l'employé a soumis un horaire de travail de 30 heures par semaine et de 33,5 heures par semaine pour les semaines de séances du conseil municipal;

Considérant que le directeur général est favorable à l'acceptation de cette demande et à l'horaire de travail proposé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser la dérogation à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin de permettre une réduction d'heures de l'employé 9034 pour la période du 7 septembre au 20 décembre 2025 uniquement, sans possibilité d'allongement, et ce, suivant l'horaire ci-après :

- Semaine régulière : 30 heures réparties sur 4 jours;
- Semaine incluant une séance ordinaire du conseil municipal : 33,5 heures réparties sur 4 jours.

D'établir la rémunération et les avantages sociaux rattachés audit poste au prorata du nombre d'heures travaillées.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES****DÉPOT DE DOCUMENTS****DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

429-08-2025

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 9h03.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.